

A.P.E.S.C.

Association pour la Protection de l'Environnement et des Sites de la vallée de Chevreuse
apesc.chevreuse@gmail.com <https://www.apesc-chevreuse.org>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 AVRIL 2024

Membres du conseil d'administration présents : Béatrice AVRIL, Guy AVRIL, Sylvie BENOIT-MARECHAL, Jean-Jacques DECAESTEKE, Jacques EMPINET, Bruno FAGNOU, Dominique LE GUERN, Roxane LESTINI, Bernadette MORTEGOUTTE, Raymond PEIFFER, Daniel SCHLIM, Victor YARHI.

Membres du conseil d'administration absents excusés : Serge BRAS, donne pouvoir à Jacques EMPINET, Martine BRAS, donne pouvoir à Jacques EMPINET, Patrick ZIMMERMANN donne pouvoir à Daniel SCHILM.

ORDRE DU JOUR :

1. Validation des CR des CA des 15 février et 7 mars.
2. Validation des CR de l'AGO et de l'AGE du 7 mars dernier et retour si nécessaire sur les statuts adoptés.
3. Point sur les adhésions.
4. Réflexion pour une meilleure organisation territoriale.
5. PNR : demande d'arrêt de l'extension territoriale par le Conseil Syndical réuni le 26 mars dernier.
6. Poursuite de notre travail concernant la gestion des eaux pluviales à Hautvilliers.
7. Poursuite de notre participation au projet ABC.
8. Informations concernant la révision du PLU de Saint Rémy.
9. Partenariats avec SIAHVY et PNR.
10. Communication : site web, logo, lettre Info de l'APESC.
11. Divers.

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Jacques EMPINET.

1. Validation du compte-rendu des CA des 15 février et 7 mars 2024.

Résultat du vote sur la validation du compte-rendu du CA du 15 février 2024 et du 7 mars 2024 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

A été adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2. Validation des CR de l'AGO et de l'AGE du 7 mars 2024 et retour si nécessaire sur les statuts adoptés.

Résultat du vote sur la validation du compte-rendu de l'AGO et de l'AGE du 7 mars 2024 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

A été adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

3. Point sur les adhésions :

- Bilan des adhésions depuis le 1^{er} janvier 2024 :

Les 39 cotisations enregistrées pour l'exercice 2024 se décomposent ainsi :

- 6 nouvelles adhésions (dont 3 rattachées à Chevreuse et 3 rattachées à St-Rémy)
- 33 ré-adhésions.

Cela représente un montant d'environ 580€.

Il faut d'ores et déjà relancer les adhérents qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion (environ 45).

- Statuts 2024 :

Les nouveaux statuts doivent être envoyés à tous les adhérents.

- Efforts de chacun pour gagner de nouveaux adhérents :

Il est très important à chacun d'entre nous de proposer les adhésions aux personnes de la Vallée, à nos amis, nos voisins...

Lorsqu'une lettre d'information est diffusée, il faut également proposer l'adhésion.

4. Réflexion pour une meilleure organisation territoriale.

Il serait utile de commencer à jeter les bases d'une organisation par commune en trouvant des correspondants qui feraient remonter ou qui transmettraient les informations.

Nous pourrions commencer par la commune de de Saint-Rémy.

5. PNR : demande d'arrêt de l'extension territoriale par le Conseil Syndical réuni le 26 mars dernier.

Lors de la réunion du Conseil Syndical du PNR Haute Vallée de Chevreuse, le 26 mars dernier, il a été décidé, à une très large majorité, de ne pas étendre le territoire du Parc Naturel Régional (cf. lettre informations n°4).

Actuellement, le PNR HVC compte 55 communes. Plusieurs communes parmi les 34 de deuxième génération, qui ont intégré le parc en 2011, souhaitent que leur intégration soit consolidée avant de procéder à une nouvelle extension.

Le Conseil Régional devra ensuite valider cette demande (septembre) avant que son exécution ne soit mise en œuvre par le préfet de région.

La révision de la Charte du PNR se poursuivra en 2025 par le lancement de l'enquête publique à laquelle nous participerons.

6. Poursuite de notre travail concernant la gestion des eaux pluviales à Hautvillers.

Lors de la rencontre du 8 mars avec le SIAHVY, le livret de visite fourni par nos soins a été salué pour sa clarté par la direction de ce syndicat intercommunal.

Le regard posé le 21 mars à l'amont du chemin CR6 fonctionne bien mais au niveau de la traversée de la route de la Brosse, on observe un effet siphon.

Une réunion d'information des riverains va être organisée fin mai, sous l'égide de la mairie. Le PNR, le SIAHVY et l'APESC seront également présents à cette réunion. Les différents statuts juridiques des fossés, cours d'eau non domaniaux privés, nécessitent en effet que tous les acteurs trouvent ensemble une solution pérenne pour gérer les eaux de ruissellement dans la globalité du système de conduction de l'eau (de la surface cultivée du plateau de la Madeleine jusqu'à la confluence avec le ruisseau de la Queue de l'Étang) et non par segment. La solution pourrait ensuite être exportée à d'autres communes.

7. Poursuite de notre participation au projet ABC.

Nous travaillons en collaboration avec le CPN et le NEXUS.

La prochaine rencontre est prévue le 5 mai à 16h et a pour objectif de :

- Concevoir des panneaux pédagogiques qui seront installés dans le jardin Marie-Louise et Pierre et autour de la mare aux canards.
- Préparer le comptage national des oiseaux post-nidification les 25 et 26 mai.

Roxane LESTINI accepte de prendre la responsabilité du groupe Biodiversité.

Pour mémoire :

- les plus importants prédateurs du moustique tigre sont : la pipistrelle et l'hirondelle.
- pour piéger les frelons sans piéger les abeilles, utiliser un mélange bière vin blanc et cassis.

8. Informations concernant la révision du PLU de Saint Rémy.

Il est important de comprendre toutes les contraintes qui pèsent sur les communes. Elles ne sont en effet, pas libres de toutes leurs décisions car elles doivent répondre aux lois nationales, ainsi qu'aux documents d'urbanismes (SDRIF), locales (SCoT ou charte PNR) ainsi qu'à la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU).

Par exemple, la construction de 145 logements autour du pôle gare de Saint-Rémy est imposée à la commune, par la préfecture.

Plusieurs associations Saint-Rémoises s'opposent au PLU. L'UAP a décidé d'ester en justice.



3/4

9. Partenariats avec SIAHVY et PNR.

Nos relations partenariales avec le SIAHVY se poursuivent avec notamment la visite commune du site de Hautvilliers du 8 mars dernier suivie d'échanges concernant les solutions à mettre en œuvre pour gérer les eaux de ruissellements du plateau de la Madeleine.

Nous avons aussi rencontré le PNR (Présidente et DGS) avec qui nous souhaitons mettre en œuvre un mode de travail partenarial.

10. Communication : site web, logo, lettre Info de l'APESC.

Le site de l'APESC a été rendu compatible pour un accès sur les téléphones mobiles, merci à l'équipe de communication pilotée par Sylvie.

Plusieurs logos ont été proposés mais aucun n'apporte complète satisfaction. Un groupe de travail composé de Roxane, Sylvie, Victor, Raymond et Jacques a été constitué. Le cahier des charges doit être précisé et tenir compte de certaines contraintes (impression N/B, circonstances d'utilisation...). Le groupe de travail proposera par courriel ses choix avant la prochaine réunion. Le logo doit être validé avant la fin du mois de juin.

Dans la lettre d'information N°5 nous présenterons des informations sur la régénération du massif forestier (ONF) et sur les actions de l'ABC.

11. Divers.

Parfois, certains permis de construire sont validés mais comportent des erreurs. Leur étude demande un long travail. Jean-Jacques et Jacques ont travaillé sur un recours gracieux à un permis de construire au début du chemin Jean Racine à Chevreuse.

Le terrain de foot est rénové avec des déchets de pneumatiques qui émettent des gaz polluants. Ce sujet pourrait être creusé par le groupe Nuisances et Pollutions, Jean-Jacques a commencé à étudier la question.

Le prochain CA aura lieu le 20 juin à 20h.

La séance est levée à 21h59.

Le Président

Jacques EMPINET

APESC CR CA DU 25/04/2024

Le Secrétaire

Serge BRAS

4/4